



Convocation du conseil municipal

**Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du
jeudi 09 avril 2026 à 19 h 30, en salle du conseil municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
2/ Affectation des résultats 2025
3/ Vote des taux d'imposition 2026
4/ Vote des subventions 2026 (subventions du comité extra-municipal)
5/ Vote de subventions exceptionnelles
6/ Vote du budget de la commune 2026
7/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
8/ Compte-rendu des adjoints et délégués
9/ Infos diverses
10/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le jeudi 26 mars 2026.

Le maire,

Stéphane ANTUNES



Listes des délibérations

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

Numéro	Objet	Décision
DE_2026_13	Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025	APPROUVÉE
DE_2026_14	Affectation des résultats 2025	APPROUVÉE
DE_2026_15	Vote des taux d'imposition 2026	APPROUVÉE
DE_2026_16	Vote des subventions 2026 (subventions du comité extra-municipal)	APPROUVÉE
DE_2026_17	Vote de subvention exceptionnelle	APPROUVÉE
DE_2026_18	Vote de subvention exceptionnelle	APPROUVÉE
DE_2026_19	Vote du budget de la commune 2026	APPROUVÉE



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16 (hors de la présence de Monsieur le maire)

Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROGUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Hors de la présence du maire Monsieur Stéphane ANTUNES

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_13

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n° 20232905001 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la note de synthèse du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, *Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote*, **le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Champs-sur-Yonne
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROQUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_14

Affectations des résultats 2025

Vu l'adoption du compte financier unique 2025 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 déterminés ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 616 773,21	1 262 968,00	3 879 761,21
	Recettes réalisées (1)	B	1 649 956,05	1 391 761,52	3 041 717,57
	Restes à réaliser	C	845 368,81	0,00	845 368,81
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 807 844,77	1 487 785,21	4 295 629,98
	Dépenses réalisées (1)	E	1 976 397,64	1 148 564,05	3 124 962,29
	Restes à réaliser	F	823 667,00	0,00	823 667,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-326 441,59	243 196,87	-83 244,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	191 071,56	224 797,21	415 868,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-135 370,03	467 994,08	332 624,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	21 701,81	0,00	21 701,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-113 668,22	467 994,08	354 325,86

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **Le report** en recette de fonctionnement de la somme de 354 325.86€.
- **Le report** en dépense d'investissement de la somme de 113 668.22€
- **L'affectation** en recette d'investissement au 1068 la somme de 113 668.22€

Voix :

- POUR : 19
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROQUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_15

Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Au vu de l'état 1259 ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2026.

Pour rappel, les taux 2025 étaient :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,25%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 57,90%
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 13.50%

Voir tableau ci-joint (état 1259).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE FIXER** pour l'année 2026 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti	40,75 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,90 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	13,50%

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROQUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_16

Vote des subventions 2026

- **Subventions des associations extra-municipales** :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions,

Vu les critères d'attribution des subventions définis par la Commission extra-municipale des associations,

Considérant l'intérêt communal de chacune pour ses activités et son dynamisme,

Considérant que Monsieur Xavier BAUDRY et Monsieur Denis BOUILLÉ sont président d'une association champicaunaise, ils ne prendront pas part au vote.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'ouvrir** à 10 000 € l'enveloppe allouée aux associations faisant partie de la commission extra-municipale
- **de verser** les subventions aux associations dites « non communales » selon la répartition suivante en 2026 pour un montant global de 7 286,50 € :

ASSOCIATIONS	Montant Subvention de Fonctionnement	Montant Subvention d'Investissement	Montant Subvention Totale
Canoë-Kayak Nature de Champs	400.00 €	- €	400.00 €
Champs-Sur-Yonne Arts martiaux	- €	- €	- €
Association de chasse	400.00 €	90.00 €	490.00 €
Asso musicale de champs	400.00 €	- €	400.00 €
Champicaulivres	400.00 €	- €	400.00 €
Festi Events	400.00 €	- €	400.00 €
M'an Jeanne	400.00 €	- €	400.00 €
Comité des fêtes	400.00 €	373.50 €	773.50 €
Football Club de Champs	1 600.00 €	374.00 €	1 974.00 €
Club de la bonne humeur	600.00 €	- €	600.00 €
Les P'tites canailles	400.00 €	289.00 €	689.00 €
Les p'tits chanfants	600.00 €	160.00 €	760.00 €
Total	6 000.00 €	1 286.50 €	7 286.50 €

- **d'inscrire** les sommes au budget primitif 2026.

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Xavier BAUDRY et Denis BOUILLÉ

- Subvention CCAS :

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- **de verser** une subvention au CCAS d'un montant de 7 500€.
- **d'inscrire** la somme au budget primitif 2026.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROGUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_17

Vote de subvention exceptionnelle : Challenge Franck Pineau

L'association AJA Franck Pineau souhaite revitaliser les courses cyclistes FFC (Fédération Française Cyclisme) sur l'Auxerrois pour les publics jeunes et seniors.

9 courses sont organisées dans le Département dont une à Champs-sur-Yonne le 10 mai 2026. A cette occasion une buvette / restauration va être organisée par une association champicaunaise.

Vu la demande de l'association AJA Franck Pineau et de son plan de financement, la commune est sollicitée pour une aide financière de 500.00€ et l'organisation d'un vin d'honneur à l'occasion de la 5ème manche du Challenge Franck Pineau qui se déroulera sur Champs le dimanche 10 mai 2026.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 500.00€ à AJA Franck Pineau pour l'organisation de la 5ème manche du Challenge Franck Pineau le dimanche 10 mai 2026.
- **D'ORGANISER** un vin d'honneur

Voix :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 = Delphine FRASER et Vanessa MANFREDINI

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROQUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_18

Vote de subvention exceptionnelle : Marathon d'Auxerre et ses Terroirs, passage dans la commune de Champs-Sur-Yonne

Le dimanche 24 mai 2026 « Trail Training Events (TTE) » organise sa seconde édition du Marathon d'Auxerre et ses Terroirs, manifestation sportive non motorisée sur la voie publique.

Un passage est proposé sur la commune de Champs-sur-Yonne.

Les courses effectuant un passage sur la commune, l'entreprise TTE demande à la collectivité son aide dans l'organisation de cette seconde édition par l'intermédiaire de :

- prêt de matériel
- aide logistique sur la mise en place des barrières Vauban
- recherche de bénévoles
- soutien financier

Considérant l'impossibilité de prêt de matériels pour cette manifestation, ainsi que de l'absence de moyens humains, il est proposé de verser une subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE DE REFUSER à l'unanimité des suffrages exprimés**, l'octroi d'une subvention à l'entreprise TTE.

Voix :

- POUR : 11
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 8 = Stéphane ANTUNES, Pascal COTTÉ, Mylène CHEVALLIER, Delphine FRASER, Vanessa MANFREDINI, Emmanuel BOUGEROLLE, Stéphane LARIVE et Gilles ROGUIER (pouvoir à Karine ROBERT)

Le secrétaire de séance,

Le maire,



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Date convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire.

Présents : Stéphane ANTUNES, Xavier BAUDRY, Philippe BERNARD, Emmanuel BOUGEROLLE, Denis BOUILLÉ, Mylène CHEVALLIER, Pascale COTTÉ, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Anne GUYNOT-DAHLEM, Stéphane LARIVE, Morgane LOECKX, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Cécile TURPIN et Matthieu VILLECOURT

Absents excusés : Gilles ROQUIER (pouvoir à Karine ROBERT) et Joël ADAM (pouvoir à Brigitte GHYS)

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2026_19

Vote du budget 2026

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars 2026,

Vu le projet de budget primitif principal 2026 présenté par Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE, adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2026 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 129 431.86€	2 129 431.86€
Section d'investissement	1 699 049.59€	1 699 049.59€

- **D'AUTORISER** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,